



Demande de travaux par locataire

Par **vaujany**, le **26/12/2015 à 14:16**

Bonjour,rnrnMon locataire qui est en cours de bail, m'adresse une demande de travaux à faire réaliser [s]à mes frais [/s]pour remédier à des désagréments constatés par lui-même.rnrnParmi cette liste, quels sont ceux que je dois **obligatoirement** faire réaliser dans l'habitation.rn// *s'agit d'une petite maison individuelle louée vide*.rnrn1- humidité dans les pièces.rn2- fissures constatées sur façade extérieure.rn3- nettoyage d'une gaine de ventilation.rn4- réparation d'une porte de sous-sol difficile à ouvrir car frottement sur le solrn5- peinture du séjour et de la cuisine à refaire.rnrnMerci

Par **cocotte1003**, le **26/12/2015 à 15:37**

Bonjour, le locataire doit entretenir la maison donc peinture, il la refait à ses frais, nettoyage de la gain, c'est aussi lui comme pour la porte. La fissure c'est à vous de la réparer quant à l'humidité intérieure, il faut voir si vous avez mis des barrettes d'aération sur les fenêtres comme chambres et salon et qu'il y a une vmc pour les pièces homicides, c'est déjà bien. Reste à savoir d'ou vient cette humidité, cordialement

Par **amajuris**, le **26/12/2015 à 16:03**

bonjour,rnl'obligation du bailleur est de louer au locataire un logement décent répondant aux obligations fixées par le décret n°2002-120 et de respecter les obligations prévues par l'article 6 de la loi 89-462.rnvoir ces liens:rn-

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005632175&dateTexte=20110729>

